



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3458

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design ! pour l'organisation de l'édition Perrache retrouvé du 20 au 25 juin 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guilland), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3458**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design ! pour l'organisation de l'édition Perrache retrouvé du 20 au 25 juin 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Lyon Design ! est une association créée en novembre 2012. Elle a pour objectif la promotion de la métropole lyonnaise comme place forte du design urbain à travers un festival Lyon city demain qui investit, tous les 2 ans, un quartier de la Métropole de Lyon à la préparation du festival et pour proposer des innovations en design urbain appliqué au quartier investi. L'association associe des designers, des fabricants et des professionnels liés au design.

L'organisation du festival se décompose en 2 phases :

- phase 1 : appels à projets, incubation et conférences/workshops (année N - 1),
- phase 2 : le festival (année N).

I - Objectifs

La Métropole conduit une politique de développement économique visant à accélérer les processus d'innovation par la créativité, le design, le numérique et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale d'attractivité territoriale visant à positionner Lyon comme une métropole créative.

Dans le cadre de cette politique et pour affirmer ce positionnement de métropole créative, le design est un levier important. La Métropole souhaite par conséquent encourager la promotion et l'utilisation du design sur son territoire comme levier de compétitivité, de créativité et d'innovation des entreprises et ce, en partenariat et en cohérence avec la Cité du design de Saint Etienne et les acteurs du Pôle métropolitain.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018 et bilan

L'édition 2018-2019 du festival Lyon city demain, intitulée "Perrache retrouvé", se consacre au territoire de Perrache qui s'étend de la place des Archives à la place Carnot, avec pour trait d'union le centre d'échanges multimodal de Lyon-Perrache (CELP), un nœud urbain où se croisent tous les modes de transports existants en ville : piétons, pistes cyclables, métro, tramway et autoroute.

Par délibération du Conseil n° 2018-3162 du 10 décembre 2018, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Lyon Design ! pour l'organisation de la phase 1 de l'évènement "Perrache retrouvé".

La phase 1 de cette édition qui s'est déroulée sur l'année 2018 a permis de lancer un appel à projets auprès de tous les créateurs français et étrangers, designers, architectes, urbanistes, scénographes, associations, collectifs, cabinets d'études, etc. Son objectif était de défier les designers internationaux sur les mutations de ce territoire et de réaliser des prototypes qui seront ensuite exposés pour être confrontés aux usagers.

Cet appel à projets (lancé début juillet 2018) a été diffusé sur les plateformes et auprès des partenaires, sur 3 thématiques : la temporalité, la résilience, la fluidité, dans les catégories suivantes : mobilier urbain et micro architecture, parcours pédagogiques, services et numérique. L'équipe de Lyon city demain a

accompagné chaque projet et a soutenu chaque designer sur le développement du produit, la promotion, la communication, et la professionnalisation, avec :

- un cycle de rencontres qui est venu compléter la phase d'incubation des projets,
- des travaux et un hackathon des étudiants des écoles de Condé.

III - Présentation de la 2^{ème} phase de l'édition 2018-2019 et plan de financement prévisionnel pour 2019 :

La 2^{ème} phase de cette édition lancera le festival Lyon city demain "Perrache retrouvé" du 20 au 25 juin 2019.

La programmation du festival se compose :

- d'un village urbain Lyon city demain

.un laboratoire de village urbain éphémère composé de 3 "tiny house" : chaque tiny équivaut à 1 fonction (habitat, services, accueil, restauration, etc.) avec une ambiance de village en son centre,

- .1 atelier,
- .1 conférence sur les nouveaux habitats urbains, les habitats temporaires.

Partenaires pressentis : Bouygues immobilier, Habitat et Humanisme, Serl, Mob Hotel, ID friches ARA.

- d'une exposition "Perrache retrouvé"

L'exposition regroupe des témoignages d'habitants, des photos avant la construction de 1974 et des explications et/ou photos, maquettes sur le projet d'architecture du CELP, un bâti d'une ingénierie exceptionnelle, autoporté, visionnaire, qui s'est fracassé sur sa propre histoire.

Partenaires pressentis : les Archives municipales, société publique locale (SPL), Lyon Confluence, un cabinet d'architectes Gautier & Conquet.

- d'une exposition de l'École de Condé

Réalisés en 2018 à l'occasion d'un trimestre d'études avec des étudiants en design d'espaces et design produits, les projets imaginés par les étudiants seront présentés soit au format maquette et/ou prototype à l'occasion du festival.

- d'une exposition de l'école nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA)

Le centre d'art des pratiques amateurs situé au dernier étage du CELP, anciennement l'ELAC, est géré par l'ENSBA. Avec l'objectif de réenchanter les jardins suspendus, un travail d'exposition des amateurs du centre et mutualisation des espaces pendant le festival sera organisé.

- projet "Station Chine"

Pavillon thématique autour de l'expérimentation de l'échangeur multimodal. Avec des dimensions 10 fois supérieures aux nôtres, la Chine connaît les mêmes problématiques de flux que celles qui se sont posées sur la fréquentation du CELP. Ce projet permettra de comparer alors les visions des homologues en Chine appliquées à Perrache à travers le prisme : qu'est-ce qu'un hub en Chine et en France ? (partenaires : Workshop avec la Tongji Design Center et la Design Fine Art Institute of Hangzhou).

- le banquet Lyon city demain

Évènement réservé aux partenaires du festival en présence d'élus, de grands groupes innovants. À l'occasion de ce banquet seront récompensés les projets dans 4 catégories distinctes :

- le prix Lyon pour son intégration dans la ville,
- le prix City pour sa réponse à un usage,
- le prix Demain pour sa qualité prospective,
- le prix du public qui récompense un projet "coup de cœur".

Plan de financement prévisionnel 2019 :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
honoraires de prestations	122 800	autofinancement	28 000
festival Lyon city demain (micro incubation, évènements officiels, conférences, expositions, etc.)	92 500	fonds propres	5 500
communication	37 000	subventions dont : Métropole de Lyon Région Auvergne-Rhône-Alpes	85 000 60 000 25 000
production, technique et scénographie	99 000	sponsoring	248 000
frais généraux	15 200		
Total	366 500	Total	366 500

Les emplois des contributions volontaires en nature des collectivités et partenaires s'élèvent à 115 000 € et se détaillent comme suit :

- Métropole de Lyon (communication) 15 000 €,
- Ville de Lyon (communication) 5 000 €,
- SYTRAL (communication) 5 000 €,
- JC Decaux (affichage urbain) 10 000 €,
- mise à disposition gratuite de biens mobilier/espaces (designers et partenaires) 60 000 €,
- bénévolat (étudiants, médiateurs, etc.) 20 000 €.

L'évaluation de l'action de l'association portera sur la mobilisation des partenaires privés et publics, la mobilisation des designers, la fréquentation de l'évènement par les professionnels et le grand public, le nombre d'articles parus dans la presse et les médias.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Lyon Design ! pour l'organisation de la phase 2 de l'évènement Perrache retrouvé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Lyon Design ! pour l'organisation de la phase 2 de l'évènement "Perrache retrouvé",

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Lyon Design ! définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 60 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° OP0201574.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.